LES DP VOUS INFORMENT

www.snubfc.fr

Objectifs individuels

En avril, nous avions interpellé l'établissement sur la mise en place d'objectifs individuels sur le site de Mâcon, puisque le DAPE avait envoyé ce message aux conseillers : *« Je vous demande de vous organiser pour chaque conseiller à dominante demande mette effectivement en œuvre à minima une AIF par semaine et chaque conseiller à dominante entreprise mette effectivement en œuvre à minima une AFPR par semaine. »*

La réponse officielle de l'établissement fût : *« Compte tenu de ce qui a déjà été engagé depuis le début de l'année, …, le volume d'entrées restant à engager sur Mâcon, correspondait en moyenne à une action de formation individuelle par semaine, par conseiller. Il ne s'agissait que d'un repère destiné à mesurer et séquencer l'avancée du plan d'action, mais en aucun cas d'un objectif individuel. »*

Merci, mais alors, pourquoi certains conseillers ont été destinataire d'un tableau nominatif reprenant par conseiller, le nombre d'AIF et d'AFPR réalisé. **Pour le SNU, cette pratique n'a pour but que de mettre en concurrence les conseillers, stigmatisant les uns par rapport aux autres, et constitue bien un objectif individuel.**

Pas d'objectifs individuels, tableau permettant de suivre le plan d'action et permettant aux conseillers de suivre les entrées en formation, telles furent les réponses de l'établissement. Et sur le côté nominatif, la performance comparée entre agents ? Les accompagnements sont différents donc pas de performance comparée possible. Sur les mails individuels, nous allons nous pencher sur la question.

Sans doute reposerons-nous une question le mois prochain ! Faites-nous remonter si de tels procédures existent sur d'autres sites et si on ne sait jamais lors de vos EPA, il est fait référence à une quelconque performance individuelle basée sur ce type d'objectifs.

RRA

Depuis le début de l'année 2016, 22 postes de RRA ont été diffusés dans la BDE dans 6 régions (Aquitaine Limousin Poitou Charentes, Auvergne Rhône Alpes, Ile de France, Martinique, Hauts de France, PACA) et aucune de ses offres ne pose le prérequis pour postuler et être retenu d'être formateur occasionnel.

Mais en Bourgogne-Franche comté, il semblerait que cette activité de formateur occasionnel soit souvent mise en avant pour ne pas retenir, ne pas convoquer à un entretien, les agents qui postulent. Cela a notamment été le cas en 2015.

Nous avons donc demandé que cesse cette pratique non conforme vis à vis de la fiche de poste du métier de RRA (cf référentiel des métiers).

L'activité de RRA met en avant des compétences techniques mais aussi des compétences liées à l'animation de groupe, compétences que l'on retrouve dans les profils de formateurs occasionnels. Il s'agit d'un raccourci qui a été pris disant « vous n'êtes pas formateur, vous ne pouvez pas être RRA, l'indicateur est contestable je vous l'accorde. »

Il ne devrait plus être fait référence à cet indicateur lors des prochains recrutements, du moins officiellement. Dommage pour les collègues que l'on a dissuadé de se positionner et pour ceux qui n'ont pas vu leur candidature étudiée.

Première réunion pour cette nouvelle mandature, nous avons noté l'absence de questions en provenance de la CFE-CGC ainsi que du SNAP, sans doute un problème de timing !

Vos contacts Elus DP

Francis Chambarlhac
Stéphanie Foucherot
Emilie Orange
Patrice Ma Tri
Christophe Maccorin
Cédric Quatrepoint

https://www.facebook.com/snubfc